



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2011 - CONVOCATION

Le lundi 21 mars 2011, 19h30 à la Cité Universitaire

Ordre du jour

- 1. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 novembre 2010**
- 2. Rapports annuels:**
 - du coprésident
 - du caissier / du coprésident
 - des vérificateurs des comptes
 - des chefs de section
- 3. Approbation des rapports et des comptes annuels**
- 4. Nomination du président / de la présidente / des coprésidents**
- 5. Nomination des membres du Comité central**
- 6. Nomination des vérificateurs/-trices et d'un suppléant(e) de comptes**
- 7. Propositions et divers**

Pour l'ordre du jour

Robert J. Messer, coprésident

Art. 24 Convocation à l'assemblée générale

Les membres sont convoqués par écrit, que ce soit sur support papier ou sous forme électronique, au minimum 14 jours avant la date de l'assemblée, avec indication de l'ordre du jour, par le Comité.

Art. 25 Propositions

Les propositions au sens de l'art. 22 ch. 10 des présents statuts doivent être adressées au président au plus tard 7 jours avant la tenue de l'assemblée.